



REGIE

INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE
GASPÉSIE | ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Comité de liaison du Parc éolien de la Dune-du-Nord

Mandat et objectifs :

Le comité de liaison du Parc éolien de la Dune-du-Nord est un forum d'échanges d'informations entre La Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et les représentants de la communauté.

Le comité se penchera dans un premier temps, sur les questions et communications ayant trait au développement du projet. Dans un deuxième temps, lorsque le partenaire de la Régie sera connu, suite à l'Appel de proposition d'Hydro Québec Distribution (A-P 2015-01), le comité de liaison se penchera également sur les questions relatives à la construction, l'installation, l'utilisation, l'exploitation, la maintenance du Parc éolien de la Dune-du-Nord conformément aux valeurs de la Régie et de son partenaire en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le comité de liaison permet à la Régie :

- De transmettre des mises à jour régulières sur le projet ;
- De discuter des questions ou préoccupations se rapportant spécifiquement au projet de Parc éolien de la Dune-du-Nord.

Les réunions et discussions du comité de liaison seront proactives et axées sur la façon de s'assurer que la communauté est informée, mobilisée et écoutée durant le développement, la construction et l'exploitation du projet.

Le comité de liaison n'est pas un forum de discussions sur le bien-fondé de l'énergie éolienne. Le comité ne se penchera pas sur les questions et préoccupations déjà abordées dans le cadre du processus d'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte sur les changements climatiques (MDDELCC).

Le comité de liaison :

- Met en place un forum de discussions entre la Régie et la communauté;
- Sensibilise la communauté au projet de Parc éolien de la Dune-du-Nord et fournit des renseignements à jour sur la construction, l'installation, l'utilisation, l'exploitation et la maintenance du projet;
- Aide la Régie à mieux comprendre le point de vue et les observations du public;
- Identifie les occasions d'amélioration et d'atténuation et s'efforce de résoudre les conflits ayant trait au projet.

Philosophie de travail :

Le comité de liaison est axé sur les solutions et orienté vers l'avenir. Il reconnaît et apprécie le droit et la responsabilité de chaque membre de contribuer à la réussite des travaux du comité. Le

comité de liaison tente d'établir la confiance entre la Régie et la communauté en organisant régulièrement des réunions pour discuter des questions, préoccupations et occasions liées au projet de Parc éolien de la Dune-du-Nord.

Il sert de véhicule aux représentants de la communauté qui veulent poser des questions, faire des commentaires ou exprimer des préoccupations et permet à la Régie de leur répondre directement.

Le comité de liaison assure un dialogue entre la Régie et la communauté. Le comité de liaison ne prend aucune décision et sert uniquement de source d'informations et de discussions. Ses recommandations sont soumises à la Régie par le représentant de cette dernière. Celui-ci est chargé de tenir le comité de liaison au courant des mesures prises par la Régie suite aux recommandations.

Les réunions du comité de liaison se tiennent à huis clos, mais peuvent parfois être ouvertes au public.

Membres :

Le comité de liaison compte douze (12) membres de la communauté représentant les secteurs suivants :

- La municipalité ;
- Les organismes environnementaux ;
- Les entreprises locales ;
- Les organismes sociaux.

Tous les membres du comité de liaison sont invités à siéger au comité par la Régie. Les membres sont nommés en fonction de leur intérêt et de leur expérience, ainsi que de leur engagement à participer régulièrement et activement aux réunions. Les membres du comité de liaison doivent en principe siéger pendant au moins deux ans. Ils ne reçoivent aucune rémunération directe.

Certains employés et consultants-clés de la Régie, notamment le directeur de projet, sont invités à chaque réunion du comité de liaison en qualité de personnes-ressources. Des représentants des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que des représentants d'Hydro-Québec peuvent également être invités aux réunions du comité de liaison à titre de personnes-ressources.

Le comité de liaison accepte qu'un animateur indépendant externe anime les réunions, ce qui permet à tous les membres de participer à la discussion. Un représentant de la Régie se charge de la logistique et de l'administration.

Réunions :

1) Calendrier

Le comité de liaison tient au moins quatre réunions par année. Il peut être nécessaire d'organiser des réunions et/ou des séances de travail additionnelles. Les membres du comité de liaison

décident à quelle fréquence et à quel moment ils veulent se réunir selon le calendrier de l'année et l'échéancier du projet. Les réunions ont lieu à un endroit convenu par les membres.

2) *Ordre du jour*

La Régie et l'animateur préparent l'ordre du jour avec la contribution des membres du comité de liaison. Ces derniers sont invités à faire part de sujets à la Régie 10 jours avant la date prévue de la réunion. L'ordre du jour est distribué avant la réunion.

3) *Procès-verbaux*

La Régie est chargée de dresser le procès-verbal de chaque réunion, qui est distribué aux membres du comité de liaison pour commentaires dans un délai de deux semaines. Le procès-verbal est ensuite affiché sur le site internet de la Régie dans la semaine suivant l'envoi de la première ébauche en y ajoutant au besoin les commentaires des membres du comité de liaison envoyés par voie électronique. Il est ensuite approuvé officiellement par le comité de liaison lors de la réunion suivante.

4) *Réunions publiques*

Lorsque les réunions du comité de liaison sont ouvertes au public, une période de questions est prévue pour les membres du public. Le public est aussi invité à faire parvenir des questions avant les réunions du comité de liaison. L'animateur doit s'assurer qu'on pose et traite le plus grand nombre de questions possibles selon le temps disponible.

Recommandations du comité de liaison :

Le comité de liaison communique ses recommandations à la Régie à des fins de considération. Les mesures associées à ces recommandations sont communiquées au comité de liaison dans un délai raisonnable, en personne ou par voie électronique.

Engagement des membres :

Je soussigné(e), _____ accepte et comprends le présent mandat et conviens de siéger au comité de liaison du projet de Parc éolien de la Dune-du-Nord pendant au moins deux ans.

Signé le _____ 2017, à _____

Signature

Monsieur xxxx

- 2 -

.../2
Le xx mai 2017

xxxxx